

Un patrimoine religieux : sept oeuvres à protéger

L'église Saint-Just et Saint-Eucher de Groisy a été passée au peigne fin par un conservateur du département. Des objets de la commune et de l'association diocésaine sortent du lot.



Le 10 mars dernier, le conservateur délégué des antiquités et objets d'art de Haute-Savoie, Benoît Berger, effectuait une visite dans notre commune en vue de recenser les objets non protégés au titre des monuments historiques. Objets liturgiques courants pour la plupart, certains sont cependant plus rares ou présentent des qualités remarquables que le conservateur conseille de restaurer et/ou de mettre en valeur et de protéger. Sept éléments recueillent ainsi une mention spéciale.

Le premier est un calice attribué au maître-orfèvre Jean Seinthon, vraisemblablement réalisé

en 1720. En argent doré, il tire sa valeur particulière du fait qu'il ait échappé aux destructions de la Révolution française. Peu d'orfèvrerie, civile ou religieuse, a en effet survécu à cette époque tourmentée. *«On estime la part conservée de la production à une fourchette comprise entre 1 et 5 % de la production totale, indique Benoît Berger. Pour cette raison, le calice devrait faire l'objet d'un dépôt de demande de protection au titre des monuments historiques.»*

Le second est un pot à Saint Chrême en argent, datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Si son état est moyen, avec une croix sommitale brisée, son ancienneté recommande cependant la conservation.

Le troisième est une Vierge à l'enfant en bois polychrome du XVI^e ou XVII^e siècle. Atteinte par une attaque active d'insectes, elle nécessite une prise en charge par un restaurateur et pourrait faire l'objet d'un dépôt de demande

de protection au titre des monuments historiques.

Une autre Vierge à l'enfant, de 1860, est la quatrième œuvre à intérêt particulier. Une huile sur toile qui se distingue par son iconographie : on connaît peu, voire pas, de représentation relevant de la peinture d'histoire

dans l'œuvre de Frédérique O'Connell, auteure du tableau. Selon Benoît Berger, ce tableau pourrait en conséquence faire l'objet d'un dépôt de demande de protection.

Une autre peinture constitue la cinquième demande possible de protection. Il s'agit d'une huile sur toile de 1870 représentant Saint-Eucher ou Saint-Hilaire. *«Son intérêt est double, explique le conservateur : Elle présente une image de l'église paroissiale de Groisy coiffée de son clocher à bulbe (disparu dans un incendie en 1923), et elle constitue par ailleurs un document précieux, à travers le groupe de personnages rassemblé dans l'angle inférieur droit, sur les costumes traditionnels portés au XIX^e siècle.»*

La sixième mention concerne une bannière de procession de 1920, dédiée à Saint-François-de-Sales, récemment restaurée.

Enfin, la septième œuvre liturgique remarquable de Groisy est un costume de Suisse du XX^e siècle, en bon état. Le Suisse était employé par le clergé pour faire respecter l'ordre dans les cérémonies. L'intérêt de l'ensemble, propriété de l'association diocésaine, réside à la fois dans son caractère représentatif et dans son état de conservation. Benoît Berger recommande une demande de protection au titre des monuments historiques.

